

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3283

7 décembre 2015

SOMMAIRE

AP VIII Calm Eagle Holdings S.à r.l.	157538	Elitis Luxembourg	157581
ARTS Leonardo 2015-1 S.A.	157552	Eltop Holdings S.A.	157577
Aviva Investors Luxembourg	157553	EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l.	157583
Becton Dickinson Worlwide Investments S.à r.l.	157555	EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	157583
BMGA Alternative Lux SICAV-SIF	157559	EMT Holdings S.à r.l.	157583
BUILD-CONCEPT Immobilière S.A.	157538	EMT Investments S.à r.l.	157576
Calm Eagle Holdings S.à r.l.	157538	Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l.	157582
Candoria Luxembourg Holding	157553	Eraculus Investments S.A.	157577
Canyon Investments S.à r.l.	157563	Eraculus Investments S.A.	157584
CDS Luxembourg Holdings S.à r.l.	157576	Eurocapital Holdings S.à r.l.	157582
Celgene Luxembourg	157554	European Credit (Luxembourg) S.A.	157579
Cnig S.A.	157577	European Food Investment S.A.	157584
Coast Holding S.à r.l.	157562	Immobati S.à r.l.	157580
Cofely Fabricom Industrie Sud	157569	Kala Alternative Lux SICAV-SIF	157559
Corestate Capital Holding S.A.	157569	KCH Even Markt S.à r.l.	157563
Cornelia Weidner, Your Hair - Your Beauty - Your Style	157575	LR Investment S.A.	157538
Cottyn-Kieffer S.à r.l.	157578	Luxembourg Investment Company 97 S.à r.l.	157583
CS Investment Funds 2	157554	Mercedes-Benz Financial Services Belux S.A., succursale de Luxembourg	157552
Defi Project S.à r.l.	157576	Millcreek S.A.	157562
Delos ManCo S.à r.l.	157576	Noblestar A.G.	157553
Dorado	157580	Potsdamer Platz B4 S.à r.l.	157583
Dove International	157579	Stanhope Capital General Partner S.à r.l.	157569
Dragon Bidco S.à r.l.	157579	SV Immo 2 S.A.	157584
Dynamo Topco S.à r.l.	157579	TE Connectivity Holding S.à r.l.	157539
E.C. S.A.	157580	The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch	157581
Edmond de Rothschild (Europe)	157554	Ultima International S.à r.l.	157584
EHT	157582	XL (Specialty), S.à r.l.	157582
Elinoa Invest S.à r.l.	157581		

LR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 164.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015167818/14.

(150185429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

AP VIII Calm Eagle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.011.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérante de classe B, avec effet au 21 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168192/15.

(150186084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

BUILD-CONCEPT Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 162.509.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 octobre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré du 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015168227/15.

(150185653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Calm Eagle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 189.885.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168229/15.

(150186048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

TE Connectivity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.384.141.516,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 198.291.

—
In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of September,
Before Maître Marc Loesch, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the General Meeting) of TE Connectivity Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 15,981,082,623 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 198.291 (the Company), transferred to the Grand Duchy of Luxembourg on 26 June 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2311 of 28 August 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

(1) TE Connectivity Investments Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 712,120,815 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 190.737 (TECIH),

hereby duly and validly represented by Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, itself represented by Mr Laurent Goyer, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on September 17, 2015.

(2) Tyco Electronics Services GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland and registered with the Registre du Canton de Schaffhouse under registration number CHE-113.352.791 (TES),

hereby duly and validly represented by Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, itself represented by Mr Laurent Goyer, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on September 17, 2015,

(each a Shareholder and together the Shareholders).

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. All the 15,981,082,623 (fifteen billion nine hundred eighty-one million eighty-two thousand six hundred twenty-three) shares of the Company, with a par value of USD 1 (one United States dollar) each, representing the entire share capital of the Company amounting to USD 15,981,082,623 (fifteen billion nine hundred eighty-one million eighty-two thousand six hundred twenty-three United States dollars) are present or duly and validly represented at the General Meeting, so that the General Meeting is duly, validly and legally constituted and may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below).

II. The agenda of the General Meeting is the following (the Agenda):

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) decision to delete the par value of the shares of the Company;
- (3) decision to reduce the number of shares of the Company by combining the existing number of shares into a lesser number of shares;
- (4) decision to create two new classes of shares, labelled class A shares and class B shares, and conversion of the existing shares in class B shares;
- (5) increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 4,403,058,893 (four billion four hundred three million fifty-eight thousand eight hundred ninety-three United States dollars) in order to bring it from its current

amount of USD 15,981,082,623 (fifteen billion nine hundred eighty-one million eighty-two thousand six hundred twenty-three United States dollars), represented by 1,000,000,000 (one billion) class B shares, up to a new amount of USD 20,384,141,516 (twenty billion three hundred eighty-four million one hundred forty-one thousand five hundred sixteen United States dollars), represented by 804,034,521 (eight hundred four million thirty-four thousand five hundred twenty-one) class A shares and 1,000,000,000 (one billion) class B shares, through the creation and issuance of 804,034,521 (eight hundred four million thirty-four thousand five hundred twenty-one) class A shares with no par value, all with the rights attached to the existing shares as defined in the Articles and the subscription and payment of the newly issued shares by contributions in kind;

(6) subsequent amendment and restatement of the Articles in order to reflect the changes adopted under item (2) to (5) above;

(7) power and authority given to any manager of the Company and Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the above items and to proceed on behalf of the Company to the registration of the classes of shares in the share register of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. After due consideration, the Shareholders, present or represented by their proxyholder(s), hereby unanimously take the following resolutions:

First resolution

All the 15,981,082,623 (fifteen billion nine hundred eighty-one million eighty-two thousand six hundred twenty-three) shares of the Company, of which 11,581,725,602 (eleven billion five hundred eighty-one million seven hundred twenty-five thousand six hundred two) Shares are held by TECIH and 4,399,357,021 (four billion three hundred ninety-nine million three hundred fifty-seven thousand twenty-one) Shares are held by TES, with a par value of USD 1 (one United States dollar) each, representing the entire share capital of the Company amounting to USD 15,981,082,623 (fifteen billion nine hundred eighty-one million eighty-two thousand six hundred twenty-three United States dollars) (the Shares) are present or duly and validly represented at the General Meeting, the Shareholders expressly waive any and all requirement which may be contained in the Articles or otherwise with respect to convening requirements, the Shareholders present or duly and validly represented at the General Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of the General Meeting.

Second resolution

The General Meeting resolves to delete the par value of the Shares.

Third resolution

The General Meeting resolves to reduce the number of Shares from its current number of 15,981,082,623 (fifteen billion nine hundred eighty-one million eighty-two thousand six hundred twenty-three) Shares, to 1,000,000,000 (one billion) Shares, now held as follows:

(A) TECIH holds 724,714,706 (seven hundred twenty-four million seven hundred fourteen thousand seven hundred six) Shares; and

(B) TES holds 275,285,294 (two hundred seventy-five million two hundred eighty-five thousand two hundred ninety-four) Shares.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to create two new classes of shares of the Company, labelled class A shares and class B shares, with such rights and obligations as described in the revised article 7 of the Articles, as restated in the sixth resolution below.

The General Meeting further resolves to convert the existing 1,000,000,000 (one billion) Shares without par value, representing the entire share capital of the Company of USD 15,981,082,623 (fifteen billion nine hundred eighty-one million eighty-two thousand six hundred twenty-three United States dollars), into 1,000,000,000 (one billion) class B shares (the Class B Shares).

Fifth resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 4,403,058,893 (four billion four hundred three million fifty-eight thousand eight hundred ninety-three United States dollars) in order to bring it from its current amount of USD 15,981,082,623 (fifteen billion nine hundred eighty-one million eighty-two thousand six hundred twenty-three United States dollars) represented by 1,000,000,000 (one billion) Class B Shares, up to a new amount of USD 20,384,141,516 (twenty billion three hundred eighty-four million one hundred forty-one thousand five hundred sixteen United States dollars), represented by 804,034,521 (eight hundred four million thirty-four thousand five hundred twenty-one) class A shares and 1,000,000,000 (one billion) Class B shares, through the creation and issuance of 804,034,521 (eight hundred four million thirty-four thousand five hundred twenty-one) class A shares of the Company, with no par value, all with the rights attached to the existing shares as defined in the Articles (the Class A Shares).

Subscription - Payment

TECIH hereby expressly subscribes for the Class A Shares, representing an aggregate subscription price of USD 4,403,058,893 (four billion four hundred three million fifty-eight thousand eight hundred ninety-three United States dollars), all of which will be booked to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company.

The Class A Shares will be fully paid up by TECIH through a contribution in kind (the Contribution) consisting of:

(1) 18,100 (eighteen thousand one hundred) shares of Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 198.314, with a par value of USD 1 (one United States dollars) each, representing an aggregate net contribution value of USD 3,944,284,786 (three billion nine hundred forty-four million two hundred eighty-four thousand seven hundred eighty-six United States dollars);

(2) 100% (one hundred per cent) of the membership interests in Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar India) Coöperatief U.A., a cooperative (coöperatief) organised and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 32, Rietveldweg, NL-5222 AR s'Hertogenbosch, the Netherlands and registered with the Dutch trade register under registration number 17248326, with an aggregate value of USD 264,817,019 (two hundred sixty-four million eight hundred seventeen thousand nineteen United States dollars); and

(3) 100% (one hundred per cent) of the membership interests in Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar China) Coöperatief U.A., a cooperative (coöperatief) organised and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 32, Rietveldweg, NL-5222 AR s'Hertogenbosch, the Netherlands, and registered with the Dutch trade register under registration number 17262011, with an aggregate value of USD 193,957,088 (one hundred ninety-three million nine hundred fifty-seven thousand eighty-eight United States dollars),

(together the Contributed Assets).

Evaluation - Free Transferability

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Assets contributed by TECIH to the Company is supported by a certificate issued by the TECIH (the Certificate) to the Company, which confirms inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Assets amounts to USD 4,403,058,893 (four billion four hundred three million fifty-eight thousand eight hundred ninety-three United States dollars) and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Assets may be freely transferred, with full title guarantee, by TECIH to the benefit of the Company, as such Certificate has been shown to the undersigned notary.

On the basis of the Certificate, the undersigned notary witnesses the full payment by way of the Contribution of the subscription amount in relation to the issuance of the Class A Shares, so that the same are therefore fully paid-up.

The Shareholders therefore expressly resolve to issue and hereby issue the Class A Shares to TECIH all of which have been fully paid up by TECIH to the Company through the Contribution.

As the result of the above, the share capital of the Company will amount to USD 20,384,141,516 (twenty billion three hundred eighty-four million one hundred forty-one thousand five hundred sixteen United States dollars), represented by 804,034,521 (eight hundred four million thirty-four thousand five hundred twenty-one) Class A Shares and 1,000,000,000 (one billion) Class B Shares, which are held in the following proportions:

(C) TECIH holds 804,034,521 (eight hundred four million thirty-four thousand five hundred twenty-one) Class A Shares and 724,714,706 (seven hundred twenty-four million seven hundred fourteen thousand seven hundred six) Class B Shares.

(D) TES holds 275,285,294 (two hundred seventy-five million two hundred eighty-five thousand two hundred ninety-four) Class B Shares.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the General Meeting resolves to amend and restate and hereby amends and restates the Articles as follows:

- “ **Art. 1. Definitions section.** Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;
 Board means the board of Managers of the Company appointed from time to time;
 Class A Shares means, from time to time, all issued and outstanding Class A Shares in the share capital of the Company;
 Class A Shareholders means the holders of the Class A Shares;
 Class B Shares means, from time to time, all issued and outstanding Class B Shares in the share capital of the Company;
 Class B Shareholders means the holders of the Class B Shares;
 Companies Act means the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;
 General Meetings means the general meetings of shareholder(s) of the Company;
 Managers means any member of the Board; Manager means any of them;

Shareholders means the holder of Shares; Shareholder means any of them and Shares means from time to time, collectively, the Class A Shares, the Class B Shares and any other issued shares of any class in the capital of the Company (or any of them if the context so requires).

Art. 2. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of “TE Connectivity Holding S.à r.l.” (the Company).

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, participations and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third party sources.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated group companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager/Board of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital. The Company’s subscribed share capital is fixed at USD 20,384,141,516 (twenty billion three hundred eighty-four million one hundred forty-one thousand five hundred sixteen United States dollars), represented by 804,034,521 (eight hundred four million thirty-four thousand five hundred twenty-one) Class A Shares without par value and 1,000,000,000 (one billion) Class B Shares without par value.

Art. 7. Shares.

Section 1. Class of Shares

The Class A Shares and the Class B Shares shall constitute separate classes of Shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

Each Class A Share and each Class B Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 2. Profit sharing

Class B Shareholders are entitled to receive an amount per share equal to four times the amount per share the Class A Shareholders are entitled to receive on any dividend distributions or any interim dividend distributions declared by the General Meeting.

All amounts applied under the paragraph above shall be applied rateably between each holder of Class A Shares and Class B Shares.

Section 3. Share Register

The Shares of the Company shall be and remain in registered form.

A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in the said register.

The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner

in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Section 4. Share premium

In addition to the capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its par value is booked. Any amount in the share premium account may be used to offset any net losses, to allocate funds to the legal reserve, to pay any Shares which the Company may redeem from its Shareholders or to make distributions to the Shareholders.

The share premium will be proportionally allocated to the Class A Shares and the Class B Shares.

In case of distribution to the Shareholders of any amount of the share premium account, the Board may decide to reimburse by priority all or part of the share premium amount allocated to the Class A Shares or the Class B Shares.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a sole shareholder, the Company's Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 9. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company.

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. If several Managers have been appointed, they will constitute the Board. The Managers need not be Shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of Managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of Managers, any two Managers may sub-delegate his/her/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of Managers, the delegating Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board may entrust the daily management of the Company's business to one or several manager(s), who will be called general manager(s) (gérant(s) délégué(s)). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the Company's daily management towards third parties by the joint signatures of any two general managers or the signature of any general manager and any manager.

In the case of plurality of Managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each Board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the Board.

In the case of plurality of Managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any two Managers jointly. This notice may

be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. Liability of the manager(s). The manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. General meetings of the Shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail transmission).

Art. 14. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. Financial year. The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year.

Art. 16. Financial statements. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of Managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting, the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 18. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Apart from their pro rata in the outstanding share capital in Article 6 and the outstanding share premium as determined in Article 7. Section 4., the Class B Shareholders will be entitled to receive an amount per share equal to four times the amount per share the Class A Shareholders will be entitled to receive in the event of the distribution of liquidation proceeds.

Art. 19. Statutory auditor - Independent auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 20. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Seventh resolution

The General Meeting resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, each one of them acting individually, with full power of substitution under his/her/their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration of the Class A Shares and Class B Shares in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the second resolution above.

The General Meeting further resolves to grant the power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, to see to any formalities in connection with the issuance of the Class A Shares by the Company to TECHI, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euro (EUR 7,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Shareholders and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Shareholders, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Shareholders signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a eu lieu l’assemblée générale extraordinaire des associés (l’Assemblée Générale) de TE Connectivity Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 15.981.082.623 USD (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois dollars américains) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.291 (la Société). La Société a été transférée au Grand-Duché de Luxembourg le 26 septembre 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2311 du 28 août 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont jamais été modifiés depuis.

A COMPARU:

(1) TE Connectivity Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 712.120.815 USD (sept cent douze millions cent vingt mille huit cent quinze dollars américains) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.737 (TECHI),

dûment et valablement représentée à l’effet des présentes par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Laurent Goyer, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2015.

Tyco Electronics Services GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et existant conformément aux lois de la Suisse, ayant son siège social au Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse (TES) et immatriculée auprès du Registre du Canton de Schaffhouse sous le numéro CHE-113.352.791,

dûment et valablement représentée à l’effet des présentes par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Laurent Goyer, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2015,

(chacun un Associé et ensemble les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire au nom des parties comparantes et du notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, dûment et valablement représentés à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce que:

I. les Associés détiennent les 15.981.082.623 (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à 15.981.082.623 USD (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois dollars américains) sont présentes ou dûment et valablement représentées à l'Assemblée Générale, de sorte que l'Assemblée Générale est dûment, valablement et légalement constituée et peut valablement adopter les points à l'Ordre Du Jour (tel que ce que ce terme est défini ci-dessous);

II. l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant (l'Ordre Du Jour):

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) décision de supprimer la valeur nominale des parts sociales;

(3) décision de réduire le nombre d'actions de la Société en regroupant le nombre de parts sociales en un plus petit nombre;

(4) décision de créer deux nouvelles catégories de parts sociales, appelées parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B, et conversion des parts sociales existantes en parts sociales de catégorie B;

(5) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 4.403.058.893 USD (quatre milliards quatre cent trois millions cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-treize dollars américains) à l'effet de le porter de son montant actuel de 15.981.082.623 USD (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois dollars américains), représenté par 1.000.000.000 (un milliard) de parts sociales de catégorie B, à un nouveau montant de 20.384.141.516 USD (vingt milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions cent quarante-et-un mille cinq cent seize dollars américains), représentée par 804.034.521 (huit cent quatre millions trente-quatre mille cinq cent vingt-et-une) parts sociales de catégorie A et 1.000.000.000 (un milliard) de part sociales de catégorie B, par la création et l'émission de 804.034.521 (huit cent quatre millions trente-quatre mille cinq cent vingt-et-une) parts sociales de catégorie A sans valeur nominale, toutes ayant les droits attachés aux parts sociales existantes tel que définis dans les Statuts et la souscription et le paiement de ces parts sociales nouvellement émises par un apport en nature;

(6) Modification et refonte des Statuts afin de refléter les changements envisagés aux points (2) à (5) ci-dessus;

(7) Pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux points ci-dessus et de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des catégories de parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société; et

(8) Divers.

III. Après avoir dûment considéré les présentes, les Associés, présents ou représentés par leur(s) mandataire(s), ont adoptées les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Toutes les 15.981.082.623 (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois) parts sociales de la Société, desquelles 11.581.725.602 (onze milliards cinq cent quatre-vingt-un millions sept cent vingt-cinq mille six cent deux) parts sociales sont détenues par TECIH et 4.399.357.021 (quatre milliards trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille vingt-et-une) parts sociales détenues par TES, avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société qui s'élève à 15.981.082.623 USD (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois dollars américains) (les Parts Sociales) sont présentes ou dûment et valablement représentées à l'Assemblée Générale, les Associés renoncent expressément à tous les formalités de convocation prévues par les Statuts ou autrement, en ce qui a trait aux formalités de convocation, les Associés présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée Générale considèrent avoir été dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance du contenu de l'Ordre Du Jour qui leur a été communiqué en prévision de l'Assemblée Générale.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre de Parts Sociales de son nombre actuel de 15.981.082.623 (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois) Parts Sociales, à 1.000.000 (un milliard) de Parts Sociales, maintenant détenues de la façon suivante:

(A) TECIH détient 724.714.706 (sept cent vingt-quatre millions sept cent quatorze mille sept cent six) Parts Sociales; et

(B) TES détient 275.285.294 (deux cent soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer deux nouvelles catégories de parts sociales de la Société, appelées parts sociales de catégorie A et catégorie B, ayant les droits et les obligations décrits à l'article 7 des Statuts, tel que modifiée dans la sixième résolution ci-dessous.

L'Assemblée Générale décide en outre de convertir les 1.000.000.000 (un milliard) de Parts Sociales sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital sociale de la Société s'élevant à 15.981.082.623 USD (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois dollars américains), en 1.000.000.000 (un milliard) de parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B).

Cinquième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 4.403.058.893 USD (quatre milliards quatre cent trois millions cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-treize dollars américains) de son montant actuel de 15.981.082.623 USD (quinze milliards neuf cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois dollars américains) représenté par 1.000.000.000 (un milliard) de Parts Sociales de Catégorie B, à un nouveau montant de 20.384.141.516 USD (vingt milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions cent quarante-et-un mille cinq cent seize dollars américains), représenté par 804.034.521 (huit cent quatre millions trente-quatre mille cinq cent vingt-et-une) parts sociales de catégorie A et 1.000.000.000 (un milliard) de Parts Sociales de Catégorie B, par la création et l'émission de 804.034.521 (huit cent quatre millions trente-quatre mille cinq cent vingt-et-une) parts sociales de catégorie A sans valeur nominale, toutes ayant les droits et les obligations des parts sociales existantes tel que décrit dans les Statuts (les Parts Sociales de Catégorie A).

Souscription - Paiement

TECIH souscrit expressément aux Parts Sociales de Catégorie A, représentant un prix total de souscription de 4.403.058.893 USD (quatre milliards quatre cent trois millions cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-treize dollars américains), lequel sera entièrement alloué au crédit du compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société.

Les Parts Sociales de Catégorie A seront libérées en totalité par TECIH par la réalisation d'un apport en nature (l'Apport) de:

(1) 18.100 (dix-huit mille cent) parts sociales de Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.314, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant une valeur totale d'apport de 3.944.284.786 USD (trois milliards neuf cent quarante-quatre millions deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-six dollars américains);

(2) 100% (cent pour cent) de sa participation dans Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar India) Coöperatief U.A., une coopérative (coöperatief) constituée et existant conformément aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 32, Rietveldweg, NL-5222 AR s'Hertogenbosch, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 17248326, représentant une valeur totale d'apport de 264.817.019 USD (deux cent soixante-quatre millions huit cent dix-sept mille dix-neuf dollars américains); et

(3) 100% (cent pour cent) de sa participation dans Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar China) Coöperatief U.A., une coopérative (coöperatief) constituée et existant conformément aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 32, Rietveldweg, NL-5222 AR s'Hertogenbosch, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 17262011, représentant une valeur totale d'apport de 193.957.088 USD (cent quatre-vingt-treize millions neuf cent cinquante-sept mille quatre-vingt-huit dollars américains), représentant une valeur totale nette d'apport de 458.774.107 USD (quatre cent cinquante-huit millions sept cent soixante-quatorze mille cent sept dollars américains),

(ensemble les Actifs Apportés).

Evaluation - Libre cessibilité

La valeur totale d'apport et la libre cessibilité des Actifs Apportés apportés par TECIH à la Société est attestée par un certificat émis par TECIH (le Certificat) à la Société, qui confirme inter alia que la valeur totale d'apport des Actifs Apportés s'élève à 4.403.058.893 USD (quatre milliards quatre cent trois millions cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-treize dollars américains) et que la propriété légale et réelle des Actifs Apportés, avec une garantie de pleine propriété, peut être librement transférée par les TECIH à la Société, tel que ce Certificat a été présenté au notaire instrumentant.

Sur la base du Certificat, le notaire instrumentant constate que le prix de souscription a été payé en totalité relativement à l'émission des Parts Sociales de Catégorie A, de telle sorte que ces dernières sont entièrement libérées après la réalisation de l'Apport.

Les Associés décident expressément d'émettre et émettent par les présentes les Parts Sociales de Catégorie A à TECIH, toutes celles-ci ayant été entièrement payées par TECIH à la Société par la voie de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève à 20.384.141.516 USD (vingt milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions cent quarante-et-un mille cinq cent seize dollars américains), représenté par 804.034.521 (huit cent quatre millions trente-quatre mille cinq cent vingt-et-une) Parts Sociales de Catégorie A et 1.000.000.000 (un milliard) de Parts Sociales de Catégorie B, étant détenues de la manière suivante:

(1) TECIH détient 804.034.521 (huit cent quatre millions trente-quatre mille cinq cent vingt-et-une) Parts Sociales de Catégorie A et 724.714.706 (sept cent vingt-quatre millions sept cent quatorze mille sept cent six) Parts Sociales.

(2) TES détient 275.285.294 (deux cent soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales.

Sixième résolution

Consécutivement aux résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et refondre et par les présentes modifie et refond les Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Statuts signifie les statuts de la Société tel que modifiés;

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société, tel que désigné;

Parts Sociales de Catégorie A désigne toutes les Parts Sociales de Catégorie A de la Société dans le capital social de la Société;

Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A désigne les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A;

Parts Sociales de Catégorie B désigne toutes les Parts Sociales de Catégorie B de la Société dans le capital social de la Société;

Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B désigne les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B;

Loi sur les Sociétés désigne la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée;

Assemblée Générales signifie les assemblées générales des associés de la Société;

Gérants désigne tous les membres du Conseil de gérance; Gérant désigne un de ces membres;

Associés désigne les détenteurs de parts sociales; Associé désigne un de ces détenteurs; et

Parts Sociales désigne collectivement les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B et toute autre Part Sociale d'une catégorie quelconque émise dans le capital de la Société (ou une de ces parts sociales suivant le contexte).

Art 2. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de TE Connectivity Holding S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 3. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'entrée dans des joint ventures sous une forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, notamment, mais non limité à, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences portant sur des droits intellectuels.

La Société pourra détenir un portefeuille de créances qu'elle pourra financer par des fonds d'origine intra-groupe ou provenant de tiers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du gérant/ conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.384.141.516 USD (vingt milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions cent quarante-et-un mille cinq cent seize dollars américains), représenté par 804.034.521 (huit cent quatre millions trente-quatre mille cinq cent vingt-et-une) Parts Sociales de Catégorie A sans valeur nominale et 1.000.000.000 (un milliard) de Parts Sociales de Catégorie B sans valeur nominale.

Art. 7. Part Sociales.

Section 1. Catégories de Parts Sociales

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B constituent des catégories de parts sociales distinctes dans la Société mais doivent avoir le même rang (clause pari passu) à tous égards (sauf dérogation par les présents Statuts.

Chacune des Parts Sociales de Catégorie A et chacune des Parts Sociales de Catégorie B donne droit à son détenteur à une voix lors de tout vote sur les sujets sur lesquels les Associés ont le droit de voter.

Section 2. Distribution des dividendes

Les Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à un montant par Part Sociale équivalent à quatre fois le montant par Part Sociale auquel les Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit lors de chaque distribution de dividendes ou distribution intérimaire des dividendes déclarée par l'Assemblée Générale.

Tout montant distribué sur la base du paragraphe ci-dessus sera distribué proportionnellement entre chaque Associé détenteur de Parts Sociales de Catégorie A et Associé détenteur de Parts Sociales de Catégorie B.

Section 3. Registre des Parts Sociales

Les Parts Sociales de la Société devront être et rester enregistrées.

Un registre des Parts Sociales sera conservé au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Part Sociale. Au cas où une Part Sociale serait détenue par plus d'une personne, la Société pourra suspendre l'exercice de tout droit rattaché à cette Part Sociale et ce jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme le seul détenteur de la Part Sociale. La même règle devra être appliquée en cas de conflit entre un détenteur usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Section 4. Prime d'émission

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel sera déposée toute prime d'émission payée en supplément de la valeur d'une Part Sociale. Les sommes ainsi déposées dans le compte de prime d'émission pourront être utilisées afin d'absorber toute perte, d'allouer des fonds à la réserve légale, de payer toute Part Sociale que la Société rachètera aux Associés ou encore afin d'effectuer des distributions aux Associés de la Société.

La prime d'émission sera répartie proportionnellement entre les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales Catégorie B.

En cas de distribution aux Associés d'un quelconque montant du compte de prime d'émission, le Conseil peut décider de rembourser en priorité le montant de la prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie A ou aux Parts Sociales de Catégorie B.

Art. 8. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 9. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 10. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil. Le ou les Gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être Associés. Le ou les Gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le Gérant, ou si plusieurs Gérants ont été nommés, n'importe lequel des Gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les Gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants quelconques, ou par la signature conjointe or la seule signature des personnes auxquelles un pouvoir spécifique a été donné par le Conseil, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, les Gérants qui délèguent déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s), qui s'appellera/s'appelleront Gérant(s) délégué(s). La Société sera engagée dans le cadre de la gestion journalière de la Société envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants délégués ou la signature conjointe de tout Gérant délégué et de tout Gérant.

En cas de pluralité de Gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors du Conseil.

En cas de pluralité de Gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par deux Gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des Associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. Droits de vote des Associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale en cause, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'Assemblée Générale. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Mis à part leur prorata dans le capital social à l'article 6 et dans la prime d'émission défini à l'article 7. Section 4., les Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à un montant par Part Sociale équivalent à quatre fois le montant par Part Sociale auquel les Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit en cas de distribution du boni de liquidation.

Art. 19. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne devra être contrôlée par un commissaire que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé ne devra être nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

Septième résolution

Les associés de la Société décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'enregistrer les changements ci-dessus et (ii) donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société ou Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, ou tout avocat pratiquant au sein d'Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la modification du registre de parts sociales de la Société.

Les associés de la Société décide de plus de donner pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités en rapport avec l'émission des Parts Sociales de Catégorie A à TECIH, telle que décrite ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel et plus généralement, afin d'accomplir toutes les formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utiles en lien avec et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Coûts

Le montant total des dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à approximativement sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle Anglais, certifie qu'à la demande du mandataire des Associés, le présent acte est rédigé en Anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire des Associés et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié, ayant été lu au mandataire des Associés, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire des Associés a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Goyer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 septembre 2015. GAC/2015/8109. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168053/725.

(150184995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Mercedes-Benz Financial Services Belux S.A., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 52.410.

—
EXTRAIT

1. Le conseil d'administration de la société anonyme de droit belge MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES BELUX S.A., établie et ayant son siège sociale à B-1200 BRUXELLES, 68 avenue du Péage, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro B 382998, se compose comme suit:

a. Monsieur Mark LOVELY, né le 7 janvier 1965 à Mareham Le Fen (Royaume-Uni), administrateur, demeurant à SV-216 15 Limhamn, Akaregatan 3,

b. Monsieur Christian PETERS, né le 23 octobre 1967 à Erwitte (Allemagne), administrateur, demeurant à D-70193 Stuttgart, Gustav-Siegle Strasse 12,

c. Monsieur Eberhard KERN, né le 16 septembre 1963 à Haslach (Allemagne), administrateur, demeurant professionnellement à B-1200 Bruxelles, 68 avenue du Péage.

2. Les personnes physiques ayant désormais le pouvoir d'engager la société MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES BELUX S.A., pour l'activité de la succursale de Luxembourg, à l'égard des tiers sont les suivantes:

a. Madame Juliane GEBHARDT, née le 22 novembre 1979 à Berlin (Allemagne), demeurant à NL-1217 CH Hilversum, Beethovenlaan 23,

b. Monsieur Robert BOOS, né le 19 novembre 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant à NL-3528 AE Utrecht, Van Deventerlaan 50 te,

c. Monsieur Eric BROK, né le 6 janvier 1967 à 's-Hertogenbosch (Pays-Bas), demeurant à NL-5247 KB Rosmalen, Indigoweg 81,

d. Monsieur Yves SPIESSENS, né le 25 janvier 1971 à Dendermonde (Belgique), demeurant à B-9200 Dendermonde, Boonwijkstraat 19.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015168502/31.

(150185657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

ARTS Leonardo 2015-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 197.727.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 12 Octobre 2015 au siège de la Société

Il a été décidé:

- de nommer Ernst & Young S.A., dont le siège social est 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société, à compter de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant en 2021.

Pour extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2015168200/14.

(150186322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

—
DISSOLUTION

La décision en date du 26 août 2015 du conseil d'administration de la Société, agissant en sa qualité de société de gestion, au nom et pour le compte, d'Aviva Investors Central European Property Fund FCP-FIS (le «Fonds») de mettre le Fonds en liquidation avec effet au 30 Septembre 2015 a été enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Octobre 2015.

Pour Aviva Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015168205/14.

(150185635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Noblestar A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 19.650.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung die Ausnahmsweise am 8. Oktober 2015 Abgehalten Wurde

Es wurde wie folgt beschlossen:

Erster Beschluss:

Für die Dauer von sechs Jahren, bis zum Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2021, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

- Herr Norbert NEUBERG, wohnhaft in B - 4780 SANKT VITH, Malmedyerstraße 110, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrats;

- Herr Alfred SCHÜTZ, wohnhaft in L - 9990 WEISWAMPACH, 4, Duarrefstrooss, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates und Vorsitzender des Verwaltungsrates;

- Herr Stephan SCHÄFER, wohnhaft in D-12683 BERLIN MARZAHN-HELLERSDORF, Alberichstraße 73 B, Verwaltungsratsmitglied.

Zweiter Beschluss:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, FN-Services S.à r.l. mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, mit beruflicher Anschrift in L - 9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, für die Dauer von sechs Jahren, bis zum Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2021, als Kommissar zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 12. Oktober 2015.

Für NOBLESTAR A.G.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015168528/26.

(150186019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Candoria Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 192.832.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 6 octobre 2015

Est nommé administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2015

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

en remplacement de Monsieur Marc THILL, administrateur de catégorie A, démissionnaire en date du 6 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13.10.2015.

Référence de publication: 2015168230/15.

(150186245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Celgene Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.350.

—
Extrait des résolutions prises en date du 1^{er} octobre 2015

Il a été convenu comme suit:

- De transférer le siège social du 21-25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168234/12.

(150185675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

CS Investment Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.019.

—
L'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2015 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Dominique Délèze, Josef H.M. Hehenkamp, Rudolf Kömen, Guy Reiter et Fernand Schaus en tant que membres du conseil d'administration de CS Investment Funds 2.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- Dominique Délèze, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015168266/27.

(150185789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Edmond de Rothschild (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenu au siège social à Luxembourg, le 15 septembre 2015 à 14.00 heures

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Manuel LEUTHOLD en tant qu'administrateur d'Edmond de Rothschild (Europe), avec effet au 19 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015168302/15.

(150186040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.974.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Becton Dickinson Luxembourg LLC S.C.S., a limited partnership (“société en commandite simple”) formed under the laws of Luxembourg, with its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.842 (the “Sole Shareholder”);

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.974 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx on 13 July 2011, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” n°2581 dated 25 October 2011, whose articles of association have been last amended by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, enacted on 16 December 2011, published in the Mémorial C number 678 of 14 March 2012.

II.- The 370,000 (three hundred seventy thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,451,025 (five million four hundred fifty one thousand twenty five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 370,000 (three hundred seventy thousand United States Dollars) to USD 5,821,025 (five million eight hundred twenty one thousand twenty five United States Dollars) by the issuance of 5,451,025 (five million four hundred fifty one thousand twenty five) new ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 49,059,225.88 (forty nine million fifty nine thousand two hundred twenty five United States Dollars and eighty eight Cents) to be credited to the ordinary shares premium account of the Company, out of which USD 545,102.50 (five hundred forty five thousand one hundred two United States Dollars and fifty Cents) shall be allocated to the legal reserve, to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Becton Dickinson Luxembourg LLC S.C.S. of the new ordinary shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,451,025 (five million four hundred fifty one thousand twenty five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 370,000 (three hundred seventy thousand United States Dollars) to USD 5,821,025 (five million eight hundred twenty one thousand twenty five United States Dollars) by the issuance of 5,451,025 (five million four hundred fifty one thousand twenty five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 49,059,225.88 (forty nine million fifty nine thousand two hundred twenty five United States Dollars and eighty eight Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 545,102.50 (five hundred forty five thousand one hundred two United States Dollars and fifty Cents) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind described below.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to the totality of the New Shares subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the First New Shares and the Share Premium, is composed of a certain receivable held by the Sole Shareholder against Becton Dickinson Luxembourg Finance S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.996 ("Lux Fin"), in an aggregate amount of 54,510,250.88 (fifty four million five hundred ten thousand two hundred fifty United States Dollars and eighty eight Cents) (the "Contribution").

Valuation

The Contribution is valued at USD 54,510,250.88 (fifty four million five hundred ten thousand two hundred fifty United States Dollars and eighty eight Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated September 30, 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

Mr. Peter De Rycker, category A manager, with professional address at 11, rue Aristide-Bergès BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

Mr. Stefaan De Boeck, category A manager, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;

Mrs. Julie Arnold, category A manager, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England;

Mr. William Allan, category A manager, with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Germany;

Mr. Lorenzo Barcaglioni, category B manager, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

Mr. Christiaan Van Houtven, category B manager, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Luxembourg LLC S.C.S.: 5,821,025 (five million eight hundred twenty one thousand twenty five) shares.

The notary acts that the 5,821,025 (five million eight hundred twenty one thousand twenty five) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 5,821,025 (five million eight hundred twenty one thousand twenty five United States Dollars), represented by 5,821,025 (five million eight hundred twenty one thousand twenty five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Becton Dickinson Luxembourg LLC S.C.S., une société en commandite simple organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 162.842 (l'«Associé Unique»);

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.974 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2581 du 25 octobre 2011.

II.- Que les 370.000 (trois cent soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.451.025 USD (cinq millions quatre cent cinquante et un mille vingt cinq Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 370.000 USD (trois cent soixante-dix mille Dollars Américains) à 5.821.025 USD (cinq millions huit cent vingt et un mille vingt cinq Dollars Américains) par l'émission de 5.451.025 (cinq millions quatre cent cinquante et un mille vingt cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 49.059.225,88 USD (quarante-neuf millions cinquante-neuf mille deux cent vingt cinq Dollars Américains et quatre vingt huit Cents) dont un montant de 545.102,50 USD (cinq cent quarante cinq mille cent deux Dollars Américains et cinquante Cents) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature;

3. Souscription et paiement par Becton Dickinson Luxembourg LLC S.C.S. des 5.451.025 (cinq millions quatre cent cinquante et un mille vingt cinq) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 5.451.025 USD (cinq millions quatre cent cinquante et un mille vingt cinq Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 370.000 USD (trois cent soixante-dix mille Dollars Américains) à 5.821.025 USD (cinq millions huit cent vingt et un mille vingt cinq Dollars Américains) par l'émission de 5.451.025 (cinq millions quatre cent cinquante et un mille vingt cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 49.059.225,88 USD (quarante-neuf millions cinquante-neuf mille deux cent vingt cinq Dollars Américains et quatre vingt huit Cents) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 545.102,50 USD (cinq cent quarante cinq mille cent deux Dollars Américains et cinquante Cents) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que défini ci-après (la «Prime d'Emission»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'apport décrit ci-dessous.

Intervention du souscripteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales moyennant le paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé unique en échange de l'émission des Nouvelles parts Sociales et de la Prime d'Emission, est composée d'une certaine créance détenue par l'Associé Unique contre Becton Dickinson Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.996 («Lux Fin») d'un montant global de 54.510.250,88 USD (cinquante-quatre millions cinq cent dix mille deux cent cinquante Dollars Américains et quatre vingt huit Cents) ("Apport")

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est évaluée à 54.510.250,88 USD (cinquante quatre millions cinq cent dix mille deux cent cinquante Dollars Américains et quatre-vingt-huit Cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société dans une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 30 septembre 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Mr. Peter De Rycker, gérant de catégorie A, ayant son adresse professionnelle à 11, rue Aristide-Bergès BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

Mr. Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A, ayant son adresse professionnelle à 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;

Mrs. Julie Arnold, gérant de catégorie A, ayant son adresse professionnelle à Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England;

Mr. William Allan, gérant de catégorie A, ayant son adresse professionnelle à 8-12, 69126 Heidelberg, Germany;

Mr. Lorenzo Barcaglioni, gérant de catégorie B, ayant son adresse professionnelle à 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg; et

Mr. Christiaan Van Houtven, gérant de catégorie B, ayant son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg,

Tous représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionariat de la Société est désormais composé de:

- Becton Dickinson Luxembourg LLC S.C.S.: 5.821.025 (cinq millions huit cent vingt-et-un mille vingt-cinq) parts sociales.

Le notaire atteste que les 5.821.025 (cinq millions huit cent vingt-et-un mille vingt-cinq) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 5.821.025 USD (cinq millions huit cent vingt-et-un mille vingt-cinq Dollars Américains) représenté par 5.821.025 (cinq millions huit cent vingt-et-un mille vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168210/244.

(150185587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Kala Alternative Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. BMGA Alternative Lux SICAV-SIF).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.198.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BMGA Alternative Lux SICAV-SIF", a "société anonyme" under Luxembourg law, established and having its registered office at L-5365 Munsbach, 6 A, rue Gabriel Lippmann (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 11th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1909 of August 4th, 2008, modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 23rd, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2559 of December 31st, 2009,

filed in the Registre de Commerce et des Sociétés at Luxembourg under number B 140.198,

The meeting is opened at 10.30 a.m. and is presided by Mr Oscar Casas, lawyer, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6 A, rue Gabriel Lippmann.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in Hesperange.

The meeting elects as scruteneer Mr Ugo Gargiulo, lawyer, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6 A, rue Gabriel Lippmann.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1.- To change the name of the Company into KALA Alternative Lux SICAV-SIF, and to amend accordingly article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "KALA Alternative Lux SICAV-SIF" (hereinafter the "Company")."

2.- To amend article 4 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets and qualifies as Alternative Investment Fund according to the definitions established in Article 1 of the Law of 2013."

3.- To amend article 11 of the Articles of Incorporation by deleting the second paragraph.

4.- To amend the paragraphs 4, 5 and 7 of article 22 of the Articles of Incorporation, as follows:

" **Art. 22. (paragraph 4).** The annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office, or any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the last Tuesday in the month of June at 10.30 a.m."

" **Art. 22. (paragraph 5).** If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

" **Art. 22. (paragraph 7).** Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent, by registered letter, at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda."

5.- To abandon the French version of the Articles of Incorporation so as to maintain the sole English version.

6.- To accept the resignation of the three directors of the Company and to give them full discharge for the execution of their mandates.

7.- To appoint new directors of the Company and to fix the duration of their mandates.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held are indicated on an attendance list. This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting, will also remain annexed to the present deed.

III. The attendance list shows that out of the 139,282,098 shares in issue, all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting RESOLVES to change the name of the Company into KALA Alternative Lux SICAV-SIF, and to amend accordingly article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "KALA Alternative Lux SICAV-SIF" (hereinafter the "Company")."

Second resolution

The general meeting RESOLVES to amend article 4 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets and qualifies as Alternative Investment Fund according to the definitions established in Article 1 of the Law of 2013."

Third resolution

The general meeting RESOLVES to amend article 11 of the Articles of Incorporation by deleting the second paragraph.

Fourth resolution

The general meeting RESOLVES to amend the paragraphs 4, 5 and 7 of article 22 of the Articles of Incorporation, as follows:

" **Art. 22. (paragraph 4).** The annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office, or any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the last Tuesday in the month of June at 10.30 a.m."

" **Art. 22. (paragraph 5).** If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

" **Art. 22. (paragraph 7).** Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent, by registered letter, at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. The giving of such notice to registered shareholders need not to be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda."

Fifth resolution

The general meeting RESOLVES to abandon the French version of the Articles of Incorporation so as to maintain the sole English version.

Sixth resolution

The general meeting RESOLVES to accept the resignation of the three directors of the Company and to give them full discharge for the execution of their mandates.

Seventh resolution

The general meeting RESOLVES to appoint as new directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of 2021:

1) Mr Alberto FÉLEZ RODRÍGUEZ, born in Barcelona (Spain), on October 31st, 1983, residing professionally at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2) Mr Carlos GARCÍA-BERNALT GONZÁLEZ-RIPA, born in Logroño (Spain), on February 11th, 1971, residing professionally at Calle Serrano 57, 6^a Planta, 28006 Madrid, Spain.

3) Mr Javier CARRASCO MARTÍN, born in Barcelona (Spain), on May 19th, 1970, residing professionally at Calle Serrano 57, 6^a Planta, 28006 Madrid, Spain.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.15 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.400,-.

Where over, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, in the undersigned notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

Signé: Casas, Nucera, Gargiulo, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168222/127.

(150185932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Il résulte d'une lettre de démission datée au 30 septembre 2015 que Monsieur Yves Dominioni a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Coast Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015168236/13.

(150185720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Millcreek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.667.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Herman VERSTAPPEN, administrateur de sociétés, demeurant à Patriarh Evtimiy Boulevard 82, Sofia, Bulgarie ,

ici représenté par Monsieur Koen DE VLEESCHAUWER, juriste, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «MILLCREEK S.A.», établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129667, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C n° 1815 du 28 août 2007;

II. - Que le capital social de la société anonyme «MILLCREEK S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,-EUR) chacune, entièrement libérées;

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «MILLCREEK S.A.»;

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant;

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. De Vleeschauwer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 Octobre 2015. Relation: EAC/2015/23581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015168507/48.

(150185964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

KCH Even Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.106.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.489.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 6 octobre 2015 que la société Even Rx Vier, S.à r.l. transfère:

- 73,590 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Murano Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B179619, ayant son siège social au 2, rue Peternelchen, L-2370 Luxembourg;

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 6 octobre 2015 que la société Even Rx Fünf Real Estate Partnership S.C.S. transfère:

- 8,540 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Murano Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B179619, ayant son siège social au 2, rue Peternelchen, L-2370 Luxembourg.

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 7 octobre 2015 que la société Even Rx Vier, S.à r.l. transfère:

- 82,130 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Abensberg Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B186917, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168432/24.

(150186253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Canyon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.138.429,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.678.

—
In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Canyon Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.678 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 4 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 1095 of 30 April 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 29 January 2015, pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, then notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Memorial number 1280 on 18 May 2015.

THERE APPEARED:

Canyon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-seven thousand one hundred thirty-eight United States Dollars forty-two United States

Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,138.429) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.599 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the share capital of the Company is set at twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556) represented by zero (0) class A1 shares (the Class A1 Shares), zero (0) class B1 shares (the Class B1 Shares), zero (0) class C1 shares (the Class C1 Shares), five million four hundred ninety-eight thousand five hundred fifty-six (5,498,556) class C2 shares (the Class C2 Shares), and twenty million (20,000,000) class V shares (the Class V Shares), all in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen United States Cents and two tenths of a United States Cent (USD 0.132) in order to bring it from its present amount of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556), to the amount of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars sixty-eight United States Cents and eight tenths of a United States Cent (USD 25,498.688), by way of the issuance of one hundred thirty-two (132) class C2 shares in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by way of a contribution in cash;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred thirty-nine United States Dollars seventy-four United States Cents and one tenth of a United States Cent (USD 1,639.741) in order to bring it from its present amount of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars sixty-eight United States Cents and eight tenths of a United States Cent (USD 25,498.688), to the amount of twenty-seven thousand one hundred thirty-eight United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,138.429), by way of the issuance of:

- six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class A1 shares;
 - six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class B1 shares; and
 - one million six hundred twenty-six thousand eight hundred and forty-five (1,626,845) class C1 shares;
- all in registered form, and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 3. above by way of a contribution in kind;

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. and 3. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen United States Cents and two tenths of a United States Cent (USD 0.132) in order to bring it from its present amount of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556), to the amount of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars sixty-eight United States Cents and eight tenths of a United States Cent (USD 25,498.688), by way of the issuance of one hundred thirty-two (132) class C2 shares in registered form, and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one hundred thirty-two (132) class C2 shares in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD

0.001) each in exchange for a contribution in cash in an amount of thirteen United States Cents and two tenths of a United States Cent (USD 0.132), it being understood that such contribution is to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of thirteen United States Cents and two tenths of a United States Cent (USD 0.132) is at the Company's disposal.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred thirty-nine United States Dollars seventy-four United States Cents and one tenth of a United States Cent (USD 1,639.741) in order to bring it from its present amount of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars sixty-eight United States Cents and eight tenths of a United States Cent (USD 25,498.688), to the amount of twenty-seven thousand one hundred thirty-eight United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,138.429), by way of the issuance of:

- six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class A1 shares;
 - six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class B1 shares; and
 - one million six hundred twenty-six thousand eight hundred and forty-five (1,626,845) class C1 shares;
- all in registered form, and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class A1 shares, six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class B1 shares and one million six hundred twenty-six thousand eight hundred and forty-five (1,626,845) class C1 shares, all in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each, in exchange for a contribution in kind consisting of receivables that the Sole Shareholder holds against the Company for an aggregate amount of one million one hundred eighty-three thousand one hundred sixty-four United States Dollars and fifty-nine United States Cents (USD 1,183,164.59) (the Receivables),

it being understood that such contribution is to be allocated as follows:

- one thousand six hundred thirty-nine United States Dollars seventy-four United States Cents and one tenth of a United States Cent (USD 1,639.741) to the share capital of the Company; and
- one million one hundred eighty-one thousand five hundred twenty-four United States Dollars eighty-four United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 1,181,524.849) to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind is evidenced by a valuation certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Valuation Certificate).

The Valuation Certificate states in essence that:

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- the Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivables contributed to the Company are valued at least at one million one hundred eighty-three thousand one hundred sixty-four United States Dollars and fifty-nine United States Cents (USD 1,183,164.59);
- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Valuation Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

In the light of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty-seven thousand one hundred thirty-eight United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,138.429) represented by six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class A1 shares (the Class A1 Shares), six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class B1 shares (the Class B1 Shares), one million six hundred twenty-six thousand eight hundred and forty-five (1,626,845) class C1 shares (the Class C1 Shares), five million four hundred ninety-eight thousand six hundred eighty-eight (5,498,688) class C2 shares (the Class C2 Shares), and twenty million (20,000,000) class V shares (the Class V Shares), all in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Pétange, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de septembre.

Par devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Canyon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains cinquante-cinq centimes de dollars américains et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.678 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1095 du 30 avril 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2015, suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 1280 le 18 mai 2015.

A COMPARU:

Canyon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-sept mille cent trente-huit dollars américains quarante-deux centimes de dollars américains et neuf dixièmes de centimes de dollars américains (USD 27.138,429) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.599 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains cinquante-cinq centimes de dollars américains et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556) représenté par zéro (0) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), zéro (0) parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1), zéro (0) parts sociales de classe C1 (les Parts Sociales de Classe C1), cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-six (5.498.556) parts sociales de classe C2 (les Parts Sociales de Classe C2) et vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe V (les Parts Sociales de Classe V), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centimes de dollars américains (USD 0,001) chacune.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est formulé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize centimes de dollars américains et deux dixièmes de centimes de dollars américains (USD 0,132) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains cinquante-cinq centimes de dollars américains et six dixièmes de centimes de

dollars américains (USD 25.498,556), au montant de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains soixante-huit centimes de dollars américains et huit dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,688), par l'émission de cent trente-deux (132) parts sociales de classe C2 sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centimes de dollars américains (USD 0,001) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social précisée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille six cent trente-neuf dollars américains soixante-quatorze centimes de dollars américains et un dixième de centimes de dollars américains (USD 1.639,741) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains soixante-huit centimes de dollars américains et huit dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,688), au montant de vingt-sept mille cent trente-huit dollars américains quarante-deux centimes de dollars américains et neuf dixièmes de centimes de dollars américains (USD 27.138,429), par l'émission de:

- six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe A1;
- six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe B1; et
- un million six cent vingt-six mille huit cent quarante-cinq (1.626.845) parts sociales de classe C1;

toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centimes de dollars américains (USD 0,001) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social précisée au point 3. ci-dessus par un apport en nature;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements décidés aux points 1. et 3. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize centimes de dollars américains et deux dixièmes de centimes de dollars américains (USD 0,132) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains cinquante-cinq centimes de dollars américains et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556), au montant de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains soixante-huit centimes de dollars américains et huit dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,688), par l'émission de cent trente-deux (132) parts sociales de classe C2 sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centimes de dollars américains (USD 0,001) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent trente-deux (132) parts sociales de classe C2 sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centimes de dollars américains (USD 0,001) chacune en échange d'un apport en numéraire d'un montant de treize centimes de dollars américains et deux dixièmes de centimes de dollars américains (USD 0,132), étant entendu que cet apport sera affecté au capital social de la Société.

Le montant de treize centimes de dollars américains et deux dixièmes de centimes de dollars américains (USD 0,132) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille six cent trente-neuf dollars américains soixante-quatorze centimes de dollars américains et un dixième de centimes de dollars américains (USD 1.639,741) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains soixante-huit centimes de dollars américains et huit dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,688), au montant de vingt-sept mille cent trente-huit dollars américains quarante-deux centimes de dollars américains et neuf dixièmes de centimes de dollars américains (USD 27.138,429), par l'émission de:

- six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe A1;
- six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe B1; et
- un million six cent vingt-six mille huit cent quarante-cinq (1.626.845) parts sociales de classe C1;

toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centimes de dollars américains (USD 0,001) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe A1, six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe B1 et un million six cent vingt-six mille huit cent quarante-cinq (1.626.845) parts sociales de classe C1, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centimes de dollars américains (USD 0,001) chacune, en échange d'un apport en nature consistant en des créances que l'Associé Unique déteint envers la Société pour un montant total de un million cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-quatre dollars américains et cinquante-neuf centimes de dollars américains (USD 1.183.164,59) (les Créances),

étant entendu que cet apport sera affecté comme suit:

- mille six cent trente-neuf dollars américains soixante-quatorze centimes de dollars américains et un dixième de centimes de dollars américains (USD 1.639,741) au capital social de la Société; et
- un million cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-quatre dollars américains quatre-vingt-quatre centimes de dollars américains et neuf dixièmes de centimes de dollars américains (USD 1.181.524,849) au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature est prouvée par un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat stipule en substance que:

- l'Associé Unique est le seul propriétaire des Créances, est le seul ayant-droit aux Créances et possède le droit de disposer des Créances;
- les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due et sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, les Créances apportées à la Société sont évaluées à au moins un million cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-quatre dollars américains et cinquante-neuf centimes de dollars américains (USD 1.183.164,59);
- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait leur cessibilité ou réduirait leur valeur; et
- toutes les formalités à l'effet de céder les droits de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport des Créances par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit des Créances qui seront éteintes par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Le Certificat, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille cent trente-huit dollars américains quarante-deux centimes de dollars américains et neuf dixièmes de centimes de dollars américains (USD 27.138,429), représenté par six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1), un million six cent vingt-six mille huit cent quarante-cinq (1.626.845) parts sociales de classe C1 (les Parts Sociales de Classe C1), cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-huit (5.498.688) parts sociales de classe C2 (les Parts Sociales de Classe C2) et vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe V (les Parts Sociales de Classe V), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centimes de dollars américains (USD 0,001) chacune.”

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

Référence de publication: 2015168232/306.

(150185769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Corestate Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.780.

Der Vorstand hat beschlossen, im Rahmen der obligatorischen Umwandlung der Namenaktien der Gesellschaft in dematerialisierte Aktien die Gesellschaft LuxCSD S.A., mit eingetragenem Sitz in 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 154449 als alleiniges Abwicklungsorgan (organisme de liquidation) zu bestellen, gemäß Artikel 8 und Artikel 4 des Gesetzes vom 6. April 2013 über dematerialisierte Aktien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Oktober 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Corestate Capital Holding S.A.

Daniel Schoch

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015168243/18.

(150186151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Cofely Fabricom Industrie Sud, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 100.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société anonyme de droit belge, Cofely Fabricom Industrie Sud, avec siège social à B-1000 Bruxelles, 34, Boulevard Simon Bolivar, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015168237/12.

(150185990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Stanhope Capital General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.603.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, an exempted company incorporated in and under the laws of the Cayman Islands with limited liability under number MC 136809, with registered office at P.O. Box 1586, 24 Shedden Road, Grand Cayman, KY1-1110, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Monetary Authority,

here represented by Ms Carolina KOERNER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 September 2015 (the Shareholder).

Said proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholder, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Stanhope Capital General Partner S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is to act as the general partner (associé gérant commandité) of Stanhope Capital Access Vehicle, SCS and/or of Stanhope Capital Real Estate Access Vehicle, SCS, each a common limited partnership (société en commandite simple) subject to the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act).

2.2 The Company is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting (as defined under article 14). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each (the Shares).

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the extraordinary General Meeting.

Art. 7. Profit sharing. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a single representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 Shares are freely transferable amongst its shareholders if they are held only by a sole shareholder.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of Shares to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company or in case of withdrawal of a shareholder from the Company by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the remaining shareholders.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 The Company shall have the power to acquire Shares of its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by or the general meeting of the shareholders.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The Company's existence will be unaffected by the death, the suspension of civil rights, the insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 12. Management.

12.1 The Company is managed by a Board (conseil de gérance) of at least three (3) managers (the Managers and each a Manager), each of which is appointed for an unlimited duration. The Managers are appointed revoked or replaced by a decision of the General Meeting at any time, with or without cause.

12.2 In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of these articles of association (the Articles) have been complied with.

12.3 The Company will be bound by the signature of the sole Manager or, in case of several Managers, by the joint signature of any two Managers.

12.4 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the sole shareholder or the general meeting of the shareholders fall within the power of the Board.

12.5 Any Manager may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.6 The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board.

12.7 A chairman of the Board may be appointed by the Board either for a specific period of time or for the relevant meeting of the Board. The chairman will preside at the meeting for which he/she has been appointed. The Board appoints the chairman by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting. In case of tied vote, the chairman has a casting vote.

12.8 Written notice of any meeting of the board of Managers will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least one (1) business day in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of Managers can be convened by any Manager. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.9 A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his/her proxy. A Manager may also participate in a meeting of the board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any Managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 13. Liability of the Managers. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General Meetings.

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) (the General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the General Meeting.

14.2 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of the General Meeting.

14.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

15.1 In case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements.

17.1 Each year as at the 31 December, the Company's balance sheet and the profit and loss statement are established under the responsibility of the Board.

17.2 Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss statement at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Auditor. The Company may appoint an auditor (réviseur d'entreprises) in lieu of a commissaire aux comptes subject to applicable legal provisions.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Shares have been subscribed by:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, prenamed: twelve thousand five hundred (12,500) Shares.

All these Shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be 1,500.- euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of Managers is set at four (4). The sole shareholder appoints as Managers of the Company for an unlimited period of time and entitles them with signature power as defined under article 12:

- Mr Jonathan BELL, born on 2 March 1965 in Cleethorpes, Lincolnshire, United Kingdom, with address at 23 High Trees Road, Reigate, Surrey, RH2 7EH, United Kingdom;

- Mrs Nicole CURTI, born on 7 September 1976 in Bern, Switzerland, with address at Chemin Frank-Thomas 58, 1223 Coligny, Switzerland;

- Mr William HEATH, born on 26 January 1972 in London, United Kingdom, with address at 5 rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr David NOLAN, born on 10 July 1960 in Wimbledon, United Kingdom, with address at Melech, 3 Le Grand Jardin, St Lawrence, Jersey JE3 1GQ, Channel Islands.

2. The registered office is established at 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, une société exonérée sous droit des Îles Caïmanes à responsabilité limitée, sous le numéro MC 136809 ayant son siège au B.P. 1586, 24 Shedden Road, Grand Cayman, KY1-1110, Îles Caïmanes, enregistrée auprès de l'autorité monétaire des Îles Caïmanes (Cayman Islands Monetary Authority),

ici représentée par Madame Carolina KOERNER, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2015 sous seing privé (l'Associé).

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé, représenté tel que décrit plus haut, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Stanhope Capital General Partner S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société consiste à agir en tant qu'associé commandité de Stanhope Capital Access Vehicle, SCS et/ou de Stanhope Capital Real Estate Access Vehicle, SCS, chacune sous forme d'une société en commandite simple soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la loi de 1915).

2.2 La Société peut accomplir toutes activités se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une Assemblée Générale (telle que définie à l'article 14). Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil).

4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts).

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Art. 7. Partage des bénéfices. Chaque Part donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts indivisibles. Les Parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts.

9.1 Lorsque la Société n'a qu'un associé unique, toutes cessions de Parts détenues par l'associé unique sont libres.

9.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social ou en cas de retrait d'un associé de la Société par les associés représentant les trois-quarts des droits appartenant aux associés restants.

Art. 10. Rachat de parts.

10.1 La Société pourra acquérir ses propres Parts pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

10.2 L'acquisition et la disposition par la Société de Parts détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux termes et conditions qui seront décidés par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants (les Gérants et chacun un Gérant) dont chacun est nommé pour une durée illimitée. Les Gérants sont désignés, révoqués avec ou sans cause à tout moment et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale.

12.2 Vis-à-vis des tiers, les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions des présents statuts (les Statuts).

12.3 La Société sera engagée par la signature du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

12.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Associé unique ou à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

12.5 Un Gérant peut déléguer ses compétences pour une opération spécifique à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les Gérants déléguant détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12.6 Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée lors d'une réunion du Conseil.

12.7 Un président du Conseil peut être désigné par le Conseil soit pour une période donnée ou pour une réunion particulière. Le président présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désigne le président par vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

12.8 Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins un (1) jour ouvrable avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil peut être convoqué par tout Gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés à la réunion concernée et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

12.9 Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par tout Gérant ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

12.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents décrivant les résolutions et signés par tous les Gérants. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature d'un Gérant. Une décision prise par voie circulaire sera considérée comme ayant été passée au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés.

14.1 Une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'Assemblée Générale.

14.2 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

14.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.

15.1 En cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

15.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts lui appartenant. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.3 Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés.

Art. 16. Exercice sociale. L'exercice sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1 Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de résultat de la Société sont établis sous la responsabilité du Conseil.

17.2 Tout associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de résultat au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net pourra être distribué aux associés sur base proportionnelle de leurs détentions de Parts dans la Société. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé (s) ou non, nommés par le(s) associé(s) qui fixera (fixeront) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. La Société peut nommer un réviseur d'entreprises au lieu d'un commissaire aux comptes conformément aux dispositions légales applicables.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, toutes les Parts ont été souscrites comme suit:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, susmentionnée: douze mille cinq cents euros (12,500) Parts.

Toutes les Parts sont entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), est désormais à la libre disposition de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Frais

Les coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagés ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution sont évalués approximativement à 1.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution, l'associé unique représentant l'entière du capital souscrit de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4). L'associé unique nomme Gérants de la Société et leur confie le pouvoir de signature tel que définie à l'article 12, chacun pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jonathan BELL, né le 2 mars 1965 à Cleethorpes, Lincolnshire, Royaume-Uni, ayant son adresse au 23 High Trees Road, Reigate, Surrey, RH2 7EH, Royaume-Uni;

- Madame Nicole CURTI, né le 7 septembre 1976 à Berne, Suisse, ayant son adresse au Chemin Frank-Thomas 58, 1223 Cologny, Suisse;

- Monsieur William HEATH, né le 26 janvier 1972 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse au 5 rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur David NOLAN, né le 10 juillet 1960 à Wimbledon, Royaume-Uni, ayant son adresse au Melech, 3 Le Grand Jardin, St Lawrence, Jersey JE3 1GQ, Îles Anglo-Normandes.

2. Le siège social est établi au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par le nom, prénom usuel, état civil et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Koerner, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015167997/321.

(150185466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Cornelia Weidner, Your Hair - Your Beauty - Your Style, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 186.702.

Auszug der Außergewöhnlichen Generalversammlung vom 13. Oktober 2015

Erster und einziger Beschluss

Es wird für einen unbestimmten Zeitraum als Geschäftsführerin Frau WEIDNER Cornelia, wohnhaft in L-9991 WEISWAMPACH 3, cité Grait ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168244/14.

(150185913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

CDS Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.760,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.268.

Il résulte d'une cession de parts sociales avec effet au 10 juillet 2015 que l'actionnaire unique TPG VII CDS Holdings, L.P. a cédé les parts sociales qu'il détenait dans la Société à Gestion Cirque du Soleil S.E.C., une société en commandite constituée et régie par les lois du Québec/Canada, ayant son siège social au 8400 2e Avenue, Montréal H1Z4M6 Canada, et enregistrée auprès du Registre des entreprises du Québec sous le numéro 3371081251, de telle sorte que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Gestion Cirque du Soleil S.E.C. - 1.376.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2015168254/18.

(150185745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Delos ManCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 02 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015168271/13.

(150186187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Defi Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 166.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168281/10.

(150186334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

EMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.874,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.295.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 septembre 2015, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2015168312/17.

(150186150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Eraculus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 84.781.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2015

- La démission de Monsieur Pascal DE GRAEVE de son mandat d'administrateur et acceptée.
- La société TYRON FINANCIAL S.A., Skelton Building, Road Town, Main Street, Tortola, P.O. Box 3136, British Virgin Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des British Virgin Islands sous le numéro 73950 est nommée en tant que nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme
ERACOLUS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015168313/14.

(150186170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Eltop Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 73.813.

—
L'assemblée générale du 1^{er} juin 2015 a décidé avec effet immédiat:

- de fixer le siège social de la société au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- de nommer commissaire aux comptes

FIDEX Audit S.à r.l., RCS Luxembourg B48513, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016

- de renouveler les mandats des administrateurs

M. Patrick K. Oesch, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

M. Ryan Rudolph, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

Mme Annette Müller, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour ELTOP HOLDINGS S.A.

Société Anonyme
SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015168308/23.

(150185560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Cnig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.307.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Nunzio CERNIA, entrepreneur (domaine imprimerie, Maison d'Edition), demeurant à I-80122 Naples (Italie),
Via Orazio 13,

ici représenté par Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «CNIG S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 102307,

a été constituée, suivant acte reçu, par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1076 du 26 octobre 2004 et dont les statuts n'ont pas été modifiés en date de ce jour.

II.- Que le capital social de la société anonyme «CNIG S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à cent mille euro (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «CNIG S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «CNIG S.A.» ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «CNIG S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, président et au commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Roberto MANCIOCCHI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation GAC/2015/8414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015168260/49.

(150185717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Cottyn-Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 103.943.

Les statuts coordonnés au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015168264/12.

(150185706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Dove International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 2A, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 195.430.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 octobre 2015:

1. D'accepter la démission du gérant la société Travis Management SA, avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. D'accepter la nomination de Janice Allgrove, née le 07.05,1960 à Londres (UK), demeurant professionnellement au 3 rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, comme nouveau gérant de la société à compter du 02 octobre 2015.
3. De transférer le siège social du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 2a, Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg, à compter du 02 octobre 2015.

Janice Allgrove

Gérant

Référence de publication: 2015168276/17.

(150186148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Dragon Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 196.254.

En date du 9 octobre 2015, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- L'associé Mid Europa Fund IV A LP, avec siège social à Le Bordage, Tudor House, 2e, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey, a cédé la totalité de ses 161.198 parts sociales à Dragon Investments Limited, avec siège social à Le Bordage, Tudor House, 2nd Floor, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey, qui les acquiert;
- L'associé Mid Europa Fund IV LP, avec siège social à Le Bordage, Tudor House, 2e, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey, a cédé la totalité de ses 1.088.802 parts sociales à Dragon Investments Limited, précité, qui les acquiert;

En conséquence, l'associé unique de la société est Dragon Investments Limited, précité, avec 1.250.000 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168277/17.

(150186214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

European Credit (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.192.

Avec effet au 10 juin 2015, Mr Michael Niedermeyer a démissionné en qualité d'administrateur de la société European Credit (Luxembourg) S.A..

Il a été remplacé par Monsieur Yves Wagner, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg et demeurant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en qualité d'administrateur avec effet au 11 juin 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168298/13.

(150185915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Dynamo Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.160.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 30 septembre 2015, a décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;
- Paul Lawrence, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dynamo Topco S.à r.l.

Référence de publication: 2015168280/17.

(150185671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Dorado, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 4.961.

Je soussigné, Patrice Féron, résidant 9, South Eaton Place, Londres, SW1W9ES, Royaume-Uni, déclare par la présente démissionner de mon poste de gérant de la société Dorado SC, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro E4961.

Cette démission prend effet au 30 septembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Patrice FERON.

Référence de publication: 2015168283/12.

(150185764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Immobati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 191.246.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 09 octobre 2015, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Monsieur José Manuel COSCURÃO, associé à 100% (cent pourcent) de la société Immobati S.à r.l. déclare céder et transporter par la présente à Madame Luciana FERREIRA DE MADEIROS, née le 14 novembre 1978 à João Pessoa / Paraíba (Brésil), demeurant à L-4394 Pontpierre, 18, rue de l'Ecole, ici présente et acceptant les 100 parts (cent parts) qu'il détient dans la société au prix de 1,00 € (un euro), qu'il a reçu ce jour en espèces et dont il donne quittance et décharge à l'acquéreur.

Suite aux cessions de parts ainsi intervenue, le capital de la société Immobati S.à r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

Mme Luciana FERREIRA DE MADEIROS, prèdit	100 parts
Total	100 parts

2. Monsieur José Manuel COSCURÃO donne sa démission comme gérant administratif avec effet immédiat.

3. Madame Luciana FERREIRA DE MADEIROS est nommé nouveau gérant administratif de la société avec effet immédiat.

4. Monsieur José OLIVEIRA DUARTE DA ROCHA continue comme gérant technique.

5. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Et lecture faite, les associés et ont signé.

M. José Manuel COSCURÃO / Mme Luciana FERREIRA DEMADEIROS.

Référence de publication: 2015168409/25.

(150186275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

E.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 99.834.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 03 septembre 2015

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'Administrateur Unique Monsieur Monsieur Silvano PEDRETTI demeurant au 57 rozdelovska 169 00 Praha brevnov (République Tchèque) et du Commissaire aux Comptes,

H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163 Rue du Kiem L-8030 Strassen. Ces mandats sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168285/14.

(150185602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Elinoa Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.115.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 1^{er} Septembre 2015 que:

- Mr. Ljubisa Bogunovic né le 16 Août 1962 à Koprivnica et ayant son adresse au Gladstonos 22, Block C C13, Nicosia, Chypre a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société.

- Mme Irina Kutsinskaja, née le 3 Septembre 1982 en Estonie, et ayant son adresse au 8/10 Alekou Constantinou, Flat 406, 1040 Nicosia, Chypre a été nommée gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Elinoa Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2015168289/16.

(150185973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.377.

—
EXTRAIT

L'assemblée des actionnaires du 5 décembre 2013 a décidé de nommer Madame Sophie O'Connor, née le 10 août 1970 à Doncaster, Royaume-Uni, domiciliée au 160 Queen Victoria Street, London, EC4V-4LA, Royaume-Uni, en sa qualité d'administrateur de la société avec effet au 8 avril 2014.

Monsieur James Christopher McEleney a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 31 mars 2015.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

1. Michael Colquhoun Cole-Fontayn
2. John Meikle Johnston
3. Hani Kablawi
4. Joseph Gerard Wheatley
5. Kevin John Gregory
6. John Jack
7. Sophie O'Connor

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015168684/24.

(150185674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Elitis Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 135.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168290/10.

(150186082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2015.
Référence de publication: 2015168296/10.
(150185869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Eurocapital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 99.906.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015168297/10.
(150185752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

XL (Specialty), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 82.526.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société, tenue au siège social de la Société en date du 25 septembre 2015, que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 41469 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation volontaire de la Société.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:
2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2015168735/24.
(150186483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

EHT, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 64.354.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015168303/11.
(150186027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 octobre 2015.
Référence de publication: 2015168309/10.
(150186341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 octobre 2015.
Référence de publication: 2015168310/10.
(150186335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**Potsdamer Platz B4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 97 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 200.131.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 septembre 2015:

- Ancienne situation associée:
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales
- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», ayant son siège à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, enregistrée auprès de «Registre de Commerce et des Sociétés» de Luxembourg sous le numéro B 200121.	12.500
Total	<u>12.500</u>

Luxembourg, le 13 octobre 2015.
Pour avis sincère et conforme
Pour Potsdamer Platz B4 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2015168570/23.

(150186109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

EMT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 134.989,00.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.294.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 septembre 2015, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015168311/17.

(150186153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Eracolus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 84.781.

Monsieur Roger CAURLA, né le 30/10/1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant professionnellement au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg a été désigné par la société TYRON FINANCIAL S.A. comme son représentant permanent au sein du conseil d'administration de ERACOLUS INVESTMENTS S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

ERACOLUS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015168314/13.

(150186170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

European Food Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.087.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 5 juin 2015 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67480

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions, au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015168316/18.

(150185655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Ultima International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169299/9.

(150186386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

SV Immo 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 175.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169265/9.

(150186749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.
